

Arrêté du Maire

N° 24/369 MB

Objet : Interdiction de baignade dans les eaux du Méaudret en raison d'un risque élevé de présence de germes pathogènes dans des niveaux de concentration dangereux pour la santé.

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-24, L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-2-1, L.2213-23,

Vu le Code de la Santé Publique en ses articles L1332-1 et suivants, D1332-1 et suivants et L1337-1 et Suivants,

Considérant :

- le risque de débordement du réseau d'eaux usées dans le Méaudret notamment en cas d'orages
- la présence fortement probable de germes pathogènes dans les eaux du ruisseau
- qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires de sécurité et de salubrité publique sur le territoire de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors

ARRETE

Article 1 : En raison de la présence probable de germes pathogènes dans les eaux du Méaudret, la baignade dans ce ruisseau notamment sur le site du « Pont des Scouts » est interdit à compter du 8 août 2024 à toute heure du jour et de la nuit.

Article 2 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Afin d'informer le public, cet arrêté est également apposé à l'entrée des principaux sites concernés.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et peines prévues par l'article R610-5 du Code Pénal.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet, à la Gendarmerie de Villard de Lans, à Madame la directrice générale des services, Monsieur le directeur des services techniques, Monsieur le Chef de la Police municipale, Monsieur le garde champêtre. Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à Autrans-Méaudre en Vercors
Le 1er août 2024

Le Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors
Hubert ARNAUD

